

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MFD Patrimoine
Action IC (Capitalisation) FR0011859206
 OPCVM soumis au droit français
 Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV, est de mener une gestion diversifiée flexible, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par le biais d'une gestion active et discrétionnaire, associant des produits à dominante actions et des produits à dominante taux. La SICAV n'est pas gérée en référence à un indicateur de référence. La SICAV investira principalement dans des OPC y compris des ETF (exchange traded funds), qui seront eux-mêmes investis essentiellement sur les marchés internationaux.

La SICAV est exposée :

- de 0 à 80% de son actif net aux marchés actions internationaux de toutes zones géographiques, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations boursières, avec toutefois une limite de 50% en petites capitalisations,

- de 0 à 100% de l'actif net aux produits de taux d'émetteurs publics ou privés de toutes durations et sensibilités. Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant avec toutefois une limite de 50% en titres jugés à caractère spéculatif (high yield) par la société de gestion. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux.

Le total des investissements en actions et obligations des pays émergents sera limité à 50% de l'actif net de la SICAV.

La SICAV pourra investir sur des obligations convertibles, via des OPC et/ou ETF et/ou en direct, dans la limite de 30% de l'actif net de la SICAV.

La SICAV pourra investir de 0 à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens. Le taux d'investissement en parts ou actions de FIA français ou européen, répondant aux 4 critères de l'article R2014-13 du Comofi, peut varier de 0 à 30% de l'actif net. Les FIA dans lesquels investira la SICAV seront des FIA destinés à des investisseurs non professionnels.

La sélection des classes d'actifs, des zones géographiques, des secteurs ou style de gestion, ainsi que la pondération que le gérant souhaite affecter à chacun d'eux, est fonction de ses anticipations sur les risques et les opportunités de marché, de ses convictions.

La SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 100% de l'actif sur les devises autre que l'Euro.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme français ou internationaux, des pays membres de l'OCDE, dans une optique d'exposition et/ou de couverture contre les risques actions, de taux, et de change, sans rechercher de surexposition aux marchés. La SICAV pourra également réaliser des opérations de change à terme négociées de gré à gré.

Remboursement des actions : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France. Elle est calculée en J+1 ouvré et publiée le lendemain ouvré du jour de calcul (J+2).

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de valorisation, avant 10h00.

Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Recommandation : La recommandation pour cet OPCVM est qu'il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Il s'adresse à des investisseurs qui souhaitent investir leur capital par le biais des actions internationales et qui acceptent de s'exposer à un risque actions important.

Autres informations : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'action IC capitalise les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa stratégie de gestion discrétionnaire, et notamment de la forte exposition aux marchés d'actions.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : La SICAV peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, la valeur des obligations dans lesquelles est investie la SICAV directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et/ou ETF, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

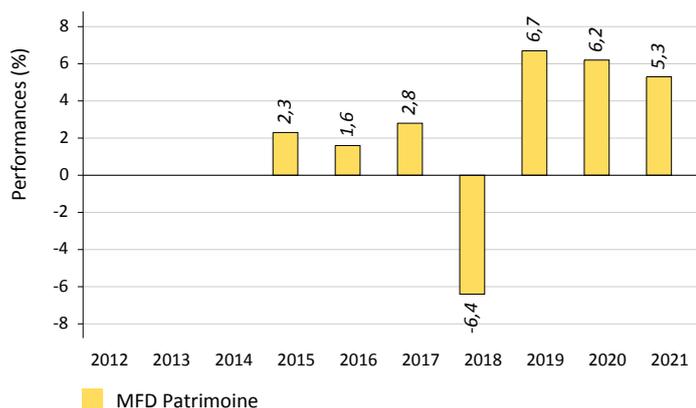
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,62%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
10% TTC de la performance de la SICAV au-delà d'une performance annuelle de la SICAV de 8%, sur une période de calcul de 12 mois. La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de la part (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à 8% prorata temporis. La commission de surperformance est cristallisée chaque 30 juin, dans le respect des modalités de calcul et prélèvement décrites dans le prospectus.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les données de performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Date de création de l'OPCVM : 5 juin 2014

Date de création de la part : 5 juin 2014

Devise de référence : Euro.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de l'OPCVM sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.